



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

successions

Question écrite n° 63156

Texte de la question

M. Christian Bourquin attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle sur les dispositions de l'article 722 du code civil. En effet, cet article stipule qu'en cas de décès simultané des deux conjoints du même âge (accident, par exemple), l'homme est réputé être décédé après la femme. Cette disposition discriminatoire envers les femmes a une incidence de taille sur les questions d'héritage. En conséquence, il souhaiterait connaître sa position sur cette question, et savoir si elle envisage de modifier cet article, sous quelles formes et dans quels délais.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bourquin](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63156

Rubrique : Donations et successions

Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3762